

*Tribunal de la concurrence—Loi*

aurait ainsi l'occasion d'assumer ses responsabilités à l'égard de la petite entreprise, de la protéger et de lui permettre de grandir et de prospérer.

De nombreuses régions de notre pays ne sont pas encore sorties de la récession. Ces régions connaissent au contraire des mises à pied massives. Par exemple, le secteur forestier en Colombie-Britannique. Les gens sont en chômage et toute l'économie s'en ressent. Les travailleurs des localités ainsi touchées en subissent les pénibles conséquences. Les petites entreprises qui vivent de services ont non seulement été durement éprouvées par la récession, elles ont aussi été malmenées par les hausses sensibles des prix du pétrole et des taux d'intérêt. Elles sont aussi aux prises avec les nouvelles taxes que le gouvernement leur impose. Aussi par les compressions effectuées dans les services de transport essentiels et les services postaux. De nombreuses petites entreprises ont été mises en péril par les effets conjugués des mesures impitoyables du gouvernement conservateur.

Le projet de loi dont nous sommes saisis constitue un autre exemple de cette attitude. Le gouvernement refuse de protéger la petite entreprise comme il se doit, de lui assurer un cadre d'activités adéquat où s'exercerait la véritable concurrence. Je vais terminer ici, monsieur le Président, afin de permettre à d'autres de participer au débat.

[Français]

**M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe):** Monsieur le Président, je suis également très heureux de pouvoir prendre part à cette discussion sur le projet de loi C-91, puisqu'il s'agit là d'un sujet abondamment discuté, étant d'actualité dans beaucoup de discussions et de conversations.

C'est également un sujet qui fait l'objet d'études, d'analyses, de critiques et ce depuis plusieurs années. Un collègue disait dans la discussion sur le projet de loi C-91 qu'il y avait eu dans le passé six ou sept tentatives d'améliorer cette loi. Or, je pense que tous honnêtement reconnaissent le bienfait, le bien-fondé de vouloir apporter une bonification à cette loi, à cette disposition.

Au cours des dernières années, monsieur le Président, durant le temps qu'on discutait, durant le temps qu'on négociait, que l'on envisageait les corrections appropriées, on a assisté à plusieurs fusions, à plusieurs regroupements et on a constaté finalement que notre économie s'orientait de plus en plus vers de très grosses compagnies, vers quelques grands financiers et je dois le reconnaître, ces démarches, ces fusions, ces regroupements n'étaient pas et ne sont pas toujours dans l'intérêt du consommateur.

Or, je pense que dans un premier temps il faut appuyer l'initiative du gouvernement qui m'apparaît, étant donné les circonstances, quelque chose de meilleur par rapport à la situation ancienne. Mais, monsieur le Président, je pense qu'à partir du moment où on fait les frais d'une pareille amélioration, à partir du moment où on fait l'effort de bonifier une situation qui, tous le reconnaissent, devait s'améliorer, à partir du moment où on est en mesure ou prêt ou disposé à faire les efforts, on devrait se donner la peine de prendre le temps qu'il faut, de prendre les dispositions qui s'imposent pour en arriver à quelque chose qui soit plus parfait, plus complet.

Je reconnais que ce n'est pas là un sujet facile, ce n'est pas là un domaine où l'on peut prévoir à l'avance toutes les situations

possibles et imaginables, mais il y a un certain nombre d'éléments qui, au départ, je pense, font l'unanimité. Tous, par exemple, vont d'emblée reconnaître que: concurrence égale plus souvent qu'autrement efficacité, concurrence égale à peu près dans tous les cas meilleure productivité. Concurrence est également synonyme d'intérêt ou à l'avantage pour l'intérêt du consommateur. Concurrence est également important à bien des points de vue pour l'amélioration en termes de technologie. Ce sont là des principes auxquels on se doit tous de souscrire.

Par contre, il m'apparaît y avoir des dangers énormes à partir du moment où les mécanismes que l'on prévoit ne sont pas complets, ne sont pas articulés, au point que l'on puisse rendre cette législation efficace et en mesure de faire face aux difficultés et aux problèmes futurs.

Au cours des dernières années, j'ai assisté à toutes sortes de situations qui, à mon avis, sont tout à fait inacceptables. Il est évident que lorsqu'on parle du projet de loi C-91 qui s'intitule: «Loi constituant le Tribunal de la concurrence et modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois», et qu'on écoute les différents orateurs qui ont parlé des banques, qui ont parlé de la Loi sur les brevets, qui ont parlé de toutes sortes de situations, je pense que le consommateur, le Canadien moyen, ne se retrouve pas à l'intérieur de pareilles dispositions.

Monsieur le Président, il faut quand même comprendre que c'est là un projet de loi qui a des implications et qui aura des conséquences sur la vie quotidienne d'à peu près tous les Canadiens.

Et ce à quoi je veux faire référence, ce sont des situations que l'on retrouve en abondance et régulièrement. Nous avons, par exemple, dans nos circonscriptions, à l'extérieur des très grands centres, une foule de petites entreprises qui sont obligées de faire des efforts absolument considérables afin de produire certains produits. Et ces petites entreprises sont obligées, dans bien des cas, de faire face à une concurrence très organisée, très structurée et ayant des capitaux substantiellement supérieurs à ce qu'elles peuvent obtenir. Ce qui fait que, malheureusement, dans bien des cas, ces petites compagnies sont littéralement avalées, pour ne pas dire détruites, par cette volonté que l'on retrouve chez les «gros» de vouloir faire disparaître la concurrence. Ce sont là des exemples que l'on retrouve en abondance.

Nous avons également d'autres facteurs qui, à mon avis, font partie de la vie quotidienne du consommateur. Nous avons ces grosses compagnies qui, pour égorger la compétition, tuer la compétition, vont offrir toute une gamme de produits à des prix au détail inférieurs au prix coûtant d'autres petits commerçants.

Or, comment voulez-vous qu'une petite entreprise ne bénéficiant pas de pouvoir d'achat comparable à ce gros ou à ces gros regroupements puisse survivre, obligée de vendre un nombre appréciable de produits, à des prix considérablement supérieurs, puisque son prix coûtant est supérieur au prix vendant des grosses compagnies.

Monsieur le Président, à partir de situations aussi nombreuses, à partir de situations aussi préjudiciables pour le consommateur et le Canadien, je pense qu'on se doit, en notre qualité de législateur, d'envisager tout d'abord une amélioration, mais